

# MISSION REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE



AGENCE REGIONALE D'HOSPITALISATION  
DE BASSE-NORMANDIE  
Espace Claude Monet - Place Jean Nouzille  
14000 CAEN



UNION REGIONALE DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE  
DE BASSE-NORMANDIE  
28 rue Bailey  
14052 CAEN cedex 4

## ARRÊTÉ N° 2005/01

Fixant les zones déficitaires en médecins généralistes

Le Directeur de la Mission Régionale de Santé de Basse Normandie

Vu les articles L. 162-14-1 et L 162.47 du code de la sécurité sociale ;

Vu la circulaire DHOS/03/DSS/UNCAM/2005/63 du 14 janvier 2005 relative aux orientations propres à l'évolution de la répartition territoriale des professionnels de santé libéraux et aux modalités opérationnelles de définition des zones géographiques en vue de l'attribution d'aides aux médecins généralistes ;

Arrête

### **Article 1 :**

Sont considérées comme déficitaires en médecins généralistes les zones suivantes :

Département du Calvados :

**LE BENY BOCAGE** composée des communes suivantes :

- Saint Charles de Percy
- Montchamp
- Le tourneur
- Saint Pierre Tarentaine
- Le Reculey
- Le Beny bocage
- Bures les Monts
- Campeaux

- Carville
- La Ferriere Harang
- Malloue
- Montamy
- Mont Bertrand
- Montchauvet

**ORBEC** composée des communes suivantes :

- Cernay
- Cerqueux
- La Chapelle Yvon
- Courtonne les deux églises
- Family
- La Folletiere Abenon
- Friardel
- Meulles
- Orbec
- Préaux Saint Sébastien
- Saint Aubin de Bonneval (61)
- Saint Martin Bienfaite Cressonniere
- Saint Pierre de Mailloc
- Tordouet
- La Vespiere

**TRUTTEMER LE GRAND** composé des communes suivantes :

- Bernieres le Patry
- Maisoncelles la Jourdan
- Truttemer le Grand
- Truttemer le Petit
- Chaulieu (50)

**VASSY** composée des communes suivantes :

- Lassy
- Lenault
- Moncy (61 )
- Pierres
- La Rocque
- Rully
- Estry
- Le Theil Bocage
- Vassy
- Saint Vigor des mezerets

Département de l'Orne :

**ATHIS DE L'ORNE** composée des communes suivantes :

- Saint Philbert sur Orne
- Taillebois
- Segrie Fontaine
- Sainte Honorine la Chardonne
- Ronfeugeraï
- Notre Dame du Rocher
- Menil Hubert sur Orne
- La Lande Saint Simeon
- La Carneille
- Breel
- Berjou
- Athis de l'Orne

**MORTREE** composée des communes suivantes :

- Almeneches
- La Belliere
- Boissei la lande
- Le château d'Almeneches
- Francheville
- Marcei
- Marmouille
- Medavy
- Montmerrei
- Mortree
- Saint Christophe le Jajolet
- Saint Loyer des champs
- Vrigny

**TINCHEBRAY** composée des communes suivantes :

- Clairefougere
- Frenes
- Le Menil Ciboult
- Montsecret
- Saint Christophe de Chaulieu
- Saint Cornier des landes
- Saint Jean des bois
- Saint Quentin les Chardonnetts
- Tinchebray
- Yvrandes

**VIMOUTIERS** composée des communes suivantes :

- Lisores (14)
- Saint Germain de Montgommery (14)
- Camembert
- Aubry le panthou
- Canapville
- Les Champeaux
- Champosoult
- Crouttes
- Fresnay le Samson
- Guerquesalles
- Neuville sur Touques
- Pontchardon
- Le Renouard
- Roiville
- Survie
- Ticheville
- Vimoutiers

**Article 2 :**

Cette liste révisable en fonction des évolutions de la démographie des généralistes, pourra également être complétée, en tant que de besoin et à l'issue des travaux de cartographie de l'offre de soins, pour y adjoindre des secteurs qui, sans satisfaire aux critères de définition des zones déficitaires, peuvent être considérés comme fragiles et nécessiter des dispositions particulières.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au bulletin régional des actes administratifs.

Caen, le 7 juillet 2005

Le Directeur de l'Agence Régionale  
d'Hospitalisation,

Le Directeur de l'Union Régionale des  
Caisses d'Assurance Maladie,

Huguette VIGNERON-MELEDER

Patrick JOURDAN